



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le cinq février à 14H30, le comité syndical du SITS du pays de Rabelais s'est réuni à la mairie de Chinon, sous la Présidence de M. Denis MOUTARDIER, Président.

Date de convocation du comité syndical : 16/01/2025

**Membres en exercice : 18**

**Membres présents : 13**

**Procuration : 2**

**Membres votants : 15**

**Présents :** Marie-Line RUOPPULO C, Sylviane GRANDEMANGE, Benoit RUGEN, Nicole MUREAU, Frédéric MOREAU, Denis MOUTARDIER, Marine DANTIC, Christelle LAMBERT, Francine HENRY, Béatrice FAUVY, Sylvie LARGEAU, Sylvie BOUCHET, Jean-Michel MORISOT

**Excusés :** Thierry GASNIER, Éric BIDEZ

**Procurations :** Thierry GASNIER a donné procuration à Nicole MUREAU, Éric BIDEZ a donné procuration à Denis MOUTARDIER.

**Ont assisté :** Angélique BERNARD

**Secrétaire de séance :** Francine HENRY

Monsieur le Président ouvre la séance à 14H35 heures et constate que le quorum est atteint.

## 2025/01 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

M. le Président rappelle que conformément à l'article L 2 312.1 du CGCT et considérant que le SITS compte parmi ses adhérents au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le comité syndical doit débattre des orientations budgétaires de l'exercice à venir dans les 10 semaines précédant le vote du budget.

Ce débat s'appuie sur un rapport transmis à l'ensemble des membres du comité.

Vu la loi NOTRe du 7/08/2015 ;

Vu le rapport des orientations budgétaires 2025 ci-dessous ;

Considérant la présentation par Monsieur le Président et les débats qui s'en sont suivis,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

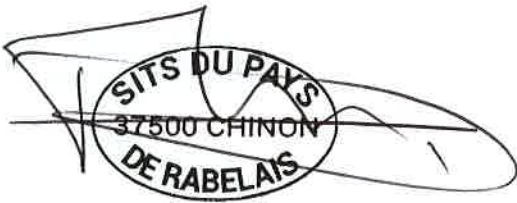
**PREND ACTE :**

- De l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2025 présenté en séance.
- De la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) du SITS du pays de Rabelais.

Transmis au représentant de l'Etat le : 27.2.25

Publication le :

**Le Président  
D.MOUTARIDER**



Pour extrait conforme,

Le Président

Denis MOUTARDIER

5.2.25



**SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON**

**27 FEV. 2025**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

*(Loi du 2 Mars 1952)*



ROB 2025  
SITS du pays  
de Rabelais

5 février 2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES  
DU PAYS DE RABELAIS**

Hôtel de ville - CS 10 147  
37501 CHINON Cedex  
Tel : 02 47 93 53 15  
Mail : [transports@ville-chinon.com](mailto:transports@ville-chinon.com)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les EPCI et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, article 107 de la loi NOTRe).

Le rapport qui donne lieu à ce débat fait l'objet d'une délibération qui est ensuite transmise au contrôle de légalité.

Le DOB constitue la première étape de la procédure budgétaire annuelle. Il doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget.

## Table des matières

I.	PRESENTATION DU SITS.....	2
1.	TERRITOIRE.....	2
2.	ADMINISTRATION.....	2
3.	FONCTIONNEMENT.....	3
II.	MOYENS FINANCIERS.....	4
1.	BILAN PROVISOIRE 2024.....	4
1.A :	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.B :	RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1.C :	SECTION INVESTISSEMENT.....	6
2.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	7
2.A.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	7
2.B.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	9
2.C :	SECTION INVESTISSEMENT.....	10
III :	BUDGET PREVISIONNEL.....	11

## I. PRESENTATION DU SITS

### 1. TERRITOIRE

Le territoire du SITS comprend 10 collectivités adhérentes couvrant 28 communes.

Communes adhérentes	Nb élèves inscrits
Avoine	61
Beaumont-en-Véron	132
Benais	18
Bourgueil	88
Chinon	256
Chouzé / Loire	46
Cinçais	44
Continvoir	3
Coteaux / Loire	8
Couziers	10
Cravant les Coteaux	2
Gizeux	1
Huismes	118
La Chapelle / Loire	23

Communes adhérentes	Nb élèves inscrits
La Roche Clermault	75
Lerné	45
Marçay	76
Restigné	25
Rigny Ussé	33
Rivarennnes	4
Rivière	22
Saint Benoit la Forêt	37
Saint Germain / Vienne	38
Saint Nicolas de Bourgueil	18
Savigny en Veron	141
Seuilly	42
Thizay	33
<b>TOTAL</b>	<b>1 399</b>

### 2. ADMINISTRATION

Le SITS est administré par 1 comité composé de **18 membres**.

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le bureau est composé du Président ; M. MOUTARDIER (Huismes) et de 2 vice-Présidentes ; Mme LAMBERT (Chinon) et Mme GRANDEMANGE (Continvoir)

Le siège du syndicat est situé à la mairie de Chinon et emploie un agent à temps complet dont le temps de travail est réparti comme suit :

- 70% SITS
- 30% Maison de la mobilité

Un renfort saisonnier est présent 6 mois dans l'année pendant la période des inscriptions scolaires.

Les logiciels de gestion des inscriptions et de gestion des cartes de bus sont fournis par la région.

### 3. FONCTIONNEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la région est compétente pour la gestion des transports scolaires en qualité d'organisateur principal ou AO1.

La région délègue sa compétence à des organisateurs secondaires (AO2) tels que le SITS.

Les AO2, sont chargés, sur un territoire défini, de l'élaboration des circuits et horaires en collaboration avec la région, ainsi que des inscriptions et de la régie (encaissement des frais de dossier reversé à la région)

Tout au long de l'année, l'AO2 veille au bon déroulement des services dans le respect du règlement intérieur des transports scolaires mais aussi de la délégation de compétences signée entre la région et le syndicat,

Depuis la rentrée 2017/2018, les transports scolaires sont gratuits en région Centre Val de Loire. Seuls les frais de dossier de 25 € par élève, plafonnés à 50 € par famille sont appliqués.

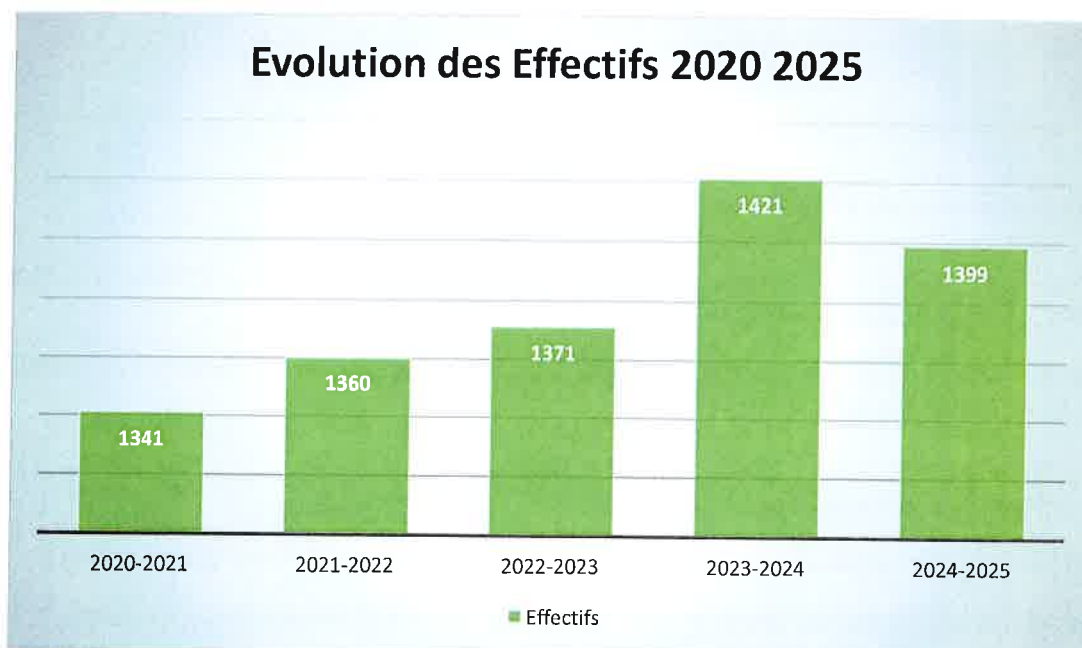
Les renouvellements de carte de bus d'un montant de 15 € sont reversés au SITS.

La région attribue une subvention à hauteur de 35 € par élève de maternelle

La nouvelle convention qui lie la région au SITS et tous les AO2 a pris effet au 1/09/2024 et court jusqu'au 31/08/2029 (renouvelable 3 fois 1 an jusqu'en 2032).

La stabilité financière du SITS repose essentiellement sur les contributions des collectivités.

Le nombre d'enfants inscrits connaît quelques variations depuis 2020 mais reste relativement stable.

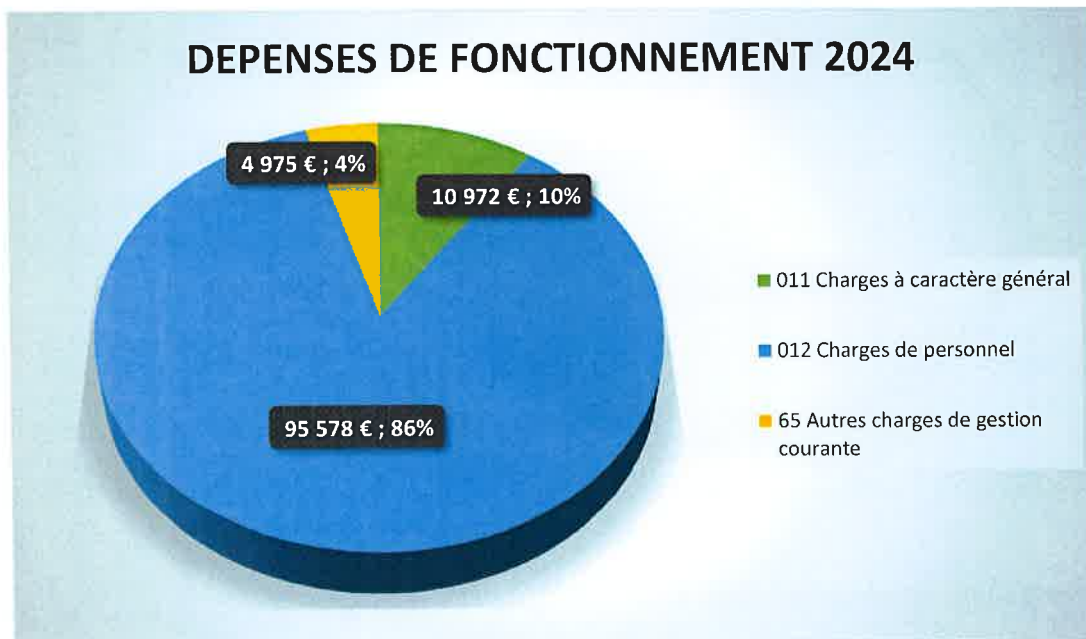


## II. MOYENS FINANCIERS

### 1. BILAN PROVISOIRE 2024

#### 1.A : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le bilan provisoire 2024 présente un total de dépenses de fonctionnement de **111 619.93 €**



#### Chapitre 11 : Charges à caractère général : Total réalisé 10 971 €

- Fournitures administratives : **374 €**
- Location et entretien du copieur : **970 €**
- Assurance multirisque : **985 €**
- Frais d'affranchissement : **98 €**
- Adhésion au GIP récia (parapheur électronique et dématérialisation) : **280 €**
- Frais d'inscriptions perçus et reversés à la région : **8 265 €**

#### Chapitre 12 : Charges de personnel et assimilés : total réalisé 95 543 €

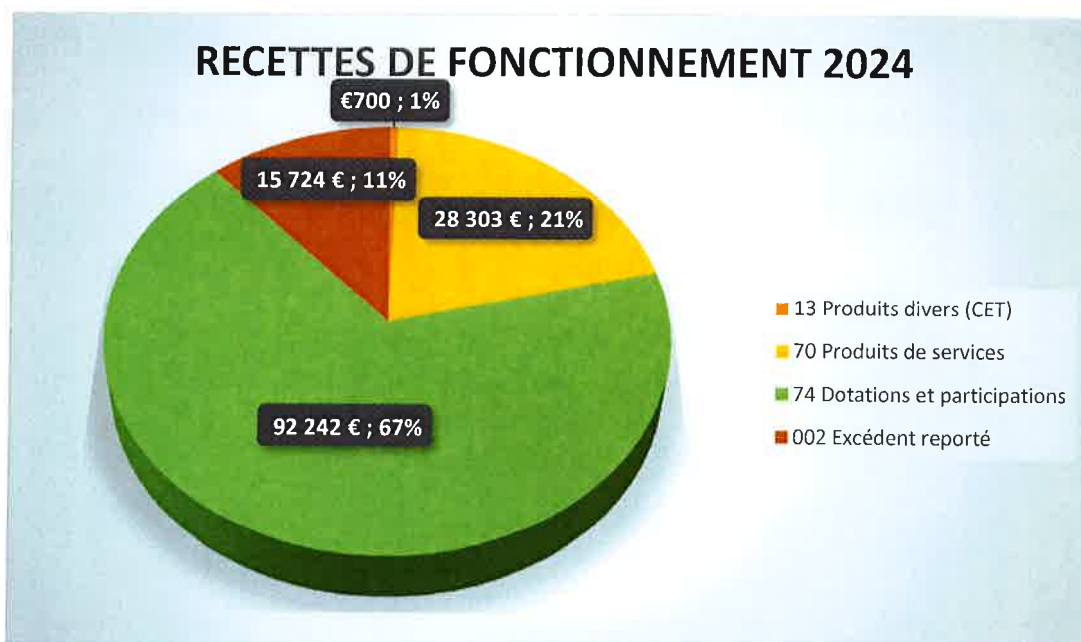
- Mise à disposition d'1 agent de la CVL : **8 285,09 €**
- Rémunération et cotisations : **87 257.84 €**

#### Chapitre 65 : Indemnités des élus et autres charges de gestion courante : Total réalisé 4974.79 €

- Indemnités des élus : **4 773 €**
- Cotisations retraite et arrondi PAS : **202 €**

## 1.B : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le bilan provisoire des recettes de fonctionnement s'élève à **120 246,224 €**



### Chapitre 13 : Produits divers : Total 700 €

- Ce montant correspond à la décision modificative 2024 n°1 pour la reprise du compte épargne temps du nouvel agent.

### Chapitre 70 : Produits de services : Total 28 303 €

- Frais d'inscriptions et renouvellement de cartes : **5 860 €** (Les frais d'inscriptions sont reversés à la région.)
- Mise à disposition de l'agent du SITS auprès de la maison de la mobilité (CVL) 30% du temps de travail et des frais du copieur : **22 443 €**

### Chapitre 74 : Contributions des communes et communautés de communes : Total 91 242 €

- Subvention de la région pour les accompagnatrices dans les bus pour les élèves de maternelle : **2 790 €** La subvention est ensuite reversée aux communes qui emploient les accompagnatrices.
- Participation des communes (Benais, Bourgueil, Continvoir, Coteaux / Loire, Gizeux, la Chapelle / Loire, Restigné, St Nicolas de Bourgueil) : **12 222 €**
- Participation des communautés de communes (CVL et TVI) : **76 230 €**

Le montant de la participation par élève était fixé à **63 €/élève** en 2024.

<b>Détail calcul participation par collectivité 2024</b>		
<b>COLLECTIVITES</b>	<b>Nombre d'élèves inscrits 2024</b>	<b>PART 2024</b>
BENAIIS	19	1 197€
BOURGUEIL	98	6 174 €
CONTINVOIR	3	189 €
COTEAUX / LOIRE	6	378 €
GIZEUX	4	252 €
LA CHAPELLE / LOIRE	22	1 366 €
RESTIGNE	28	1 764 €
SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	14	882 €
<b>TOTAL DES COMMUNES</b>	<b>194</b>	<b>12 222 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE	30	1 890 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE	1180	74 340 €
<b>TOTAL COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	<b>1210</b>	<b>76 230 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1404</b>	<b>88 452 €</b>

#### **Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 15 724 €**

Ce montant correspond au résultat de l'exercice précédent et maintenu dans la section de fonctionnement.

#### **1.C : SECTION INVESTISSEMENT**

La section d'investissement comprend des dépenses destinées à couvrir le montant des recettes à hauteur du montant de l'excédent antérieur 7 449.33 et des recettes de 2024 (95,4 euros), soit un excédent reporté de **7 544 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Observations	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>2 500,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	logiciels	2 000,00 €	0	2 500,00 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>6 300,00 €</b>	<b>0</b>	<b>5 700,00 €</b>
21838	Autre matériel informatique		2 800,00 €	0	2 500,00 €
21848	autre matériel de bureau et mobilier		3 500,00 €	0	3 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>8 300,00 €</b>	<b>0</b>	<b>8 200,00 €</b>
SITS du Pays de Rabelais Préparation Budget primitif 2025					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Observations	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>10</b>	<b>DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>50,67 €</b>	<b>0</b>	<b>50,00 €</b>
10222	FCTVA		50,67 €	0	50,00 €
1068	RESERVES		- €		- €
<b>21</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>40</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		<b>800,00 €</b>	<b>95,4</b>	<b>605,27 €</b>
2805	AMORT. CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES		100,00 €	0	155,27 €
281838	AMORT. AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		200,00 €	0	250,00 €
281848	AMORT. AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		500,00 €	95,4	200,00 €
<b>001</b>	<b>EXCEDENT REPORTE</b>		<b>7 449,38 €</b>	<b>0</b>	<b>7 544,73 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>8 300,00 €</b>	<b>95,4</b>	<b>8 200,00 €</b>

## 2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations budgétaires 2025 se traduisent principalement par une maîtrise des coûts de fonctionnement et la poursuite d'un service public efficient et de qualité dans le respect des règles établies par la région.

### 2.A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

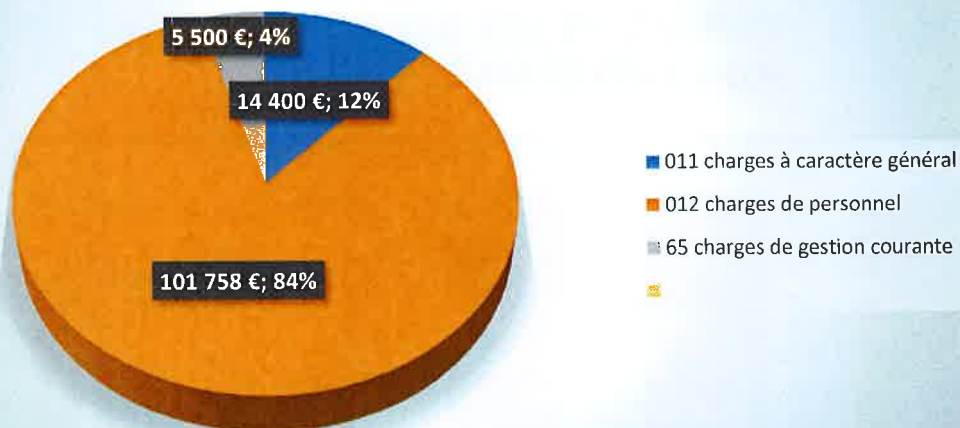
Les frais de fonctionnement composés en grande partie de frais de personnel vont légèrement diminuer en 2025.

En 2024, il était prévu au budget 2 agents de juin à décembre, alors que le nouvel agent est arrivé en septembre.

En 2025, 2 agents sont présents jusqu'au 28/02/2025.

L'assurance du personnel, au chapitre 12 augmente de 1 000 € en 2025 du fait de la présence de 2 agents.

## PREVISIONS DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025



### - FRAIS DE PERSONNEL

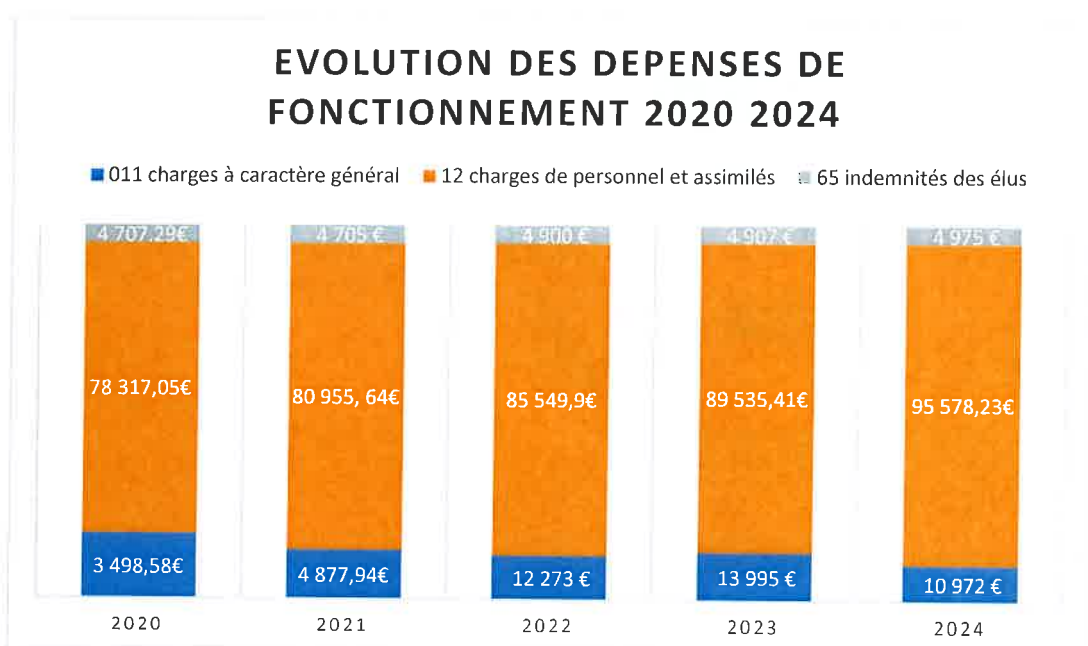
Ce tableau présente l'évolution des frais de personnel depuis 2020, mises à disposition comprises :

Année	Personnel permanent	Mise à disposition	Total	Participation du SITRAVEL	Solde à la charge du SITS	Observations
2020	63 017,05 €	15 300,00 €	78 317,05 €	18 900,24 €	59 416,81 €	Mise à disposition de personnel de la CC-CVL pendant 6 mois
2021	63 250,13 €	17 705,50 €	80 955,63 €	18 975,04 €	61 980,59 €	Hausse du coût de l'assurance statutaire de la CC-CVL
2022	67 437,81 €	18 112,09 €	85 549,90 €	20 186,30 €	65 363,60 €	Avancement d'échelon et augmentation du point d'indice
2023	71 263,74 €	18 271,99 €	89 535,73 €	21 379,03 €	68 156,70 €	Avancement de grade et augmentation du point d'indice
2024	95 542,86 €	8 285,0 €	103 773,86 €	22 442,68 €	87 257,86 €	Arrivée nouvel agent au 01/09/2024
2025	57 800,00 €	15 000,00€	72 800,00 €	14 000,00 €	58 800,00 €	Départ d'un agent le 01/03/2025

### Tableau des effectifs au 01/01/2025 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT	EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	NB POSTES	Date Création	Date suppression
Admin	Attaché	Attaché principal	A	Responsable SITS	TC	1	01/01/2015	01/03/2025
Admin	Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> Classe	B	Responsable SITS	TC	1	01/09/2024	

- AUTRES DEPENSES



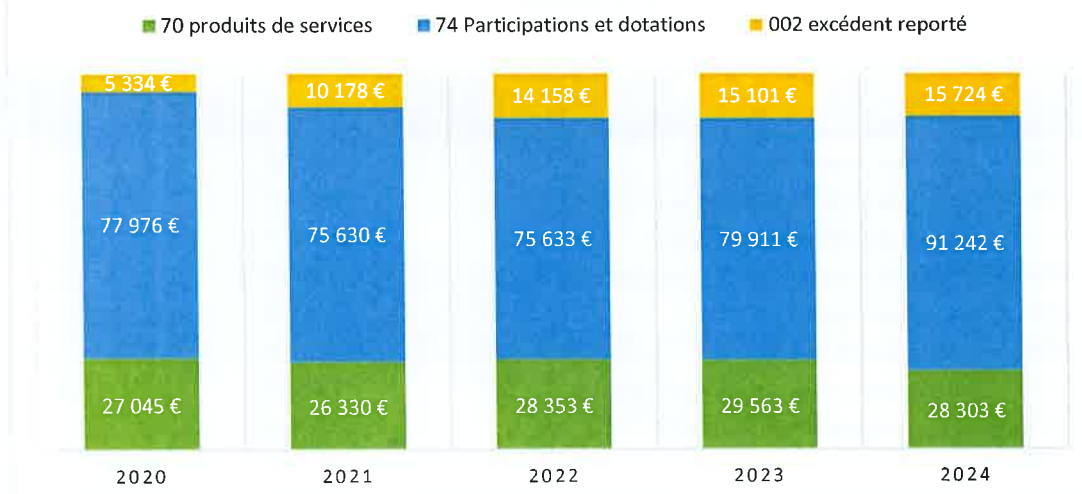
2.B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES

Année	Effectifs	Coût/élève	Participations	Observations
2020	1341	56 €	75 096 €	Reprise par le SITS des circuits scolaires de la CC-CVL
2021	1360	54 €	73 440 €	Baisse du coût à l'élève
2022	1371	53 €	72 663 €	Nouvelle baisse du coût à l'élève
2023	1421	53 €	75 313 €	Maintien du coût à l'élève & hausse des effectifs
2024	1386	63 €	87 300 €	
2025	1400	53 €	74 147 €	

AUTRES RECETTES

## EVOLUTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 2024



On constate une stabilité des recettes depuis 2020.

### 2.C : SECTION INVESTISSEMENT

Le SITS n'est propriétaire que des meubles de bureau et du matériel informatique. En 2025, un nouvel ordinateur sera mis à disposition par la CC CVL. L'ancien poste sera utile au renfort saisonnier.

Le déménagement du SITS dans les locaux de la maison de la mobilité à la gare de Chinon est prévu le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Si des besoins nouveaux émergeaient à l'occasion du déménagement, il conviendrait de provisionner la section d'investissement.

### GESTION DE LA DETTE

Le SITS n'a pas besoin de recourir à l'emprunt, le report de l'excédent antérieur suffit à couvrir les éventuelles dépenses.

### III : BUDGET PREVISIONNEL

Ce tableau présente le budget voté en 2024 ainsi que les dépenses et recettes réalisées, puis le projet de BP pour 2025.

Article		Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>13 700,00 €</b>	<b>10 971,51 €</b>	<b>14 400 €</b>
60632	Fournitures de petit équipement		500,00 €	- €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives		400,00 €	374,00 €	1 000,00 €
61358	Locations mobilières autres (copieur)		800,00 €	705,60 €	1 000,00 €
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers autres		800,00 €	- €	0,00 €
6156	Maintenance (copieur)		300,00 €	264,31 €	500,00 €
6161	Assurance multirisques		1 000,00 €	984,30 €	1 000,00 €
6184	Divers (versement organismes de formation)		400,00 €	- €	400,00 €
6251	Voyages, déplacements, missions		400,00 €		400,00 €
6261	Frais d'affranchissement		100,00 €	98,30 €	100,00 €
6281	Adhésion (Gip Recia) (parapheur et dématérialisation)		300,00 €	280,00 €	300,00 €
6288	Divers (reversement frais inscription et subvention accompagnatrices)		8 700,00 €	8 265,00 €	8 700,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>120 700,00 €</b>	<b>95 578,23 €</b>	<b>101 757,70 €</b>
6218	Autre personnel extérieur (mise à dispo agent CVL)		19 000,00 €	8 285,09 €	19 000,00 €
6332	FNAL		100,00 €	50,87 €	100,00 €
6336	CNFPT CDG		1 300,00 €	1 182,07 €	1 500,00 €
64111	Rémunération du personnel		56 700,00 €	49 761,96 €	350 000,00 €
64112	SFT		- €	310,84 €	1 000,00 €
64113	NBI		1 500,00 €	1 181,48 €	3 000,00 €
64118	RIFSEEP		8 300,00 €	7 084,52 €	7 000,00 €
64131	Personnel non titulaire				11 057,70 €
6451	URSSAF		8 400,00 €	7 305,39 €	7 000,00 €
6453	Caisses de retraite		19 100,00 €	16 721,13 €	12 000,00 €
6455	Assurance statutaire		4 900,00 €	2 613,23 €	4 000,00 €
6456	Organismes sociaux		500,00 €	431,00 €	500,00 €
6458	CNAS		300,00 €	217,00 €	500,00 €
6475	Médecine du travail		100,00 €	20,00 €	100,00 €
6488	Frais de transport		500,00 €	378,28 €	- €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>5 600,00 €</b>	<b>4 974,79 €</b>	<b>5 550,00 €</b>
65311	Indemnités de fonction des élus		5 000,00 €	4 772,88 €	5 000,00 €
65313	Cotisations retraite (part patronale)		300,00 €	200,20 €	300,00 €
6541	Créances admises en non-valeur		100,00 €	- €	100,00 €
6542	Créances éteintes		100,00 €	- €	100,00 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante		100,00 €	1,71 €	50,00 €
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>		<b>200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>200,00 €</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		200,00 €	- €	200,00 €
<b>68</b>	<b>DOT. AUX AMORTISSEMENTS,</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000,00 €</b>
6815	Dotation provisions semi budgétaire		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>141 200,00 €</b>	<b>111 489,16 €</b>	<b>122 907,70 €</b>

FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
13	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €
6419	Remboursement	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 100,00 €	28 302,68 €	20 800,00 €
706888	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	3 300,00 €	5 860,00 €	5 500,00 €
70848	MISE A DISPOSITION AGENT CC CVL	30 500,00 €	22 442,68 €	15 000,00 €
70878	RBT DE FRAIS PAR DES TIERS	300,00 €		300,00 €
74	Dotations et participations	91 100,00 €	91 242,00 €	76 847 € €
7472	PARTICIPATION DES REGIONS	2 700,00 €	2 790,00 €	2 700,00 €
74748	PARTICIPATION DES COMMUNES	12 200,00 €	12 222,00 €	9 752 €
74758	PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES	76 200,00 €	76 230,00 €	64 395 €
74888	DOTATIONS AUTRES	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75,62 €	0,78 €	80,00 €
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	75,62 €	0,78 €	80,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	- €		
78	REPRISE/AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS & PROVISIONS			
7817	REPRISE SUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	- €		
602	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	15 724,38 €		24 480,70 €
	Total	142 000,00 €	120 340,86 €	122 907,70 € €